

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite_013-8-chem | H \[hermaphrodites ?\] / Jurisprudence. ItemReligieuse prétendue hermaphrodite 33](#)

Religieuse prétendue hermaphrodite 33

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0683

SourceBoite_013-8-chem | H [hermaphrodites ?] / Jurisprudence.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

342 *Religieuse*
 possession de son état de fille, & trent
 te six ans de celui de Religieuse. Après
 cela pourra-t-on le lui contester? Pour
 ra-t-on dire qu'elle a changé de sexe,
 & qu'elle n'est plus ce qu'elle étoit?

Quand elle auroit ce défaut qu'on lui
 impute, ce que je n'accorde point; ne
 seroit-elle pas dans l'espece des Loix qui
 veulent qu'on s'attache au sexe qui pré
 vaut, & que la nature indique. Depuis
 cinquante ans, ou, du moins, depuis l'âge
 de sa raison, ma Partie ayant suivant ces
 Loix choisi son sexe, sera-t-on reçu à
 troubler son état & à alléguer une mé
 tamorphose que l'on n'admet que dans
 les Livres d'Ovide & dans les Romans?

La prescription même de vingt ans
 suffiroit pour lui assurer son état: c'est la
 disposition de la Loi au Code *De longi
 temporis prescriptione*. La longue pres
 cription, dit l'Empereur, est un rem
 part pour la liberté; & l'on ne doit
 point troubler celui qui depuis vingt
 ans en est en possession de bonne foi. *

* *Præstat firmam defensionem libertatis in
 iusto initio longo tempore obrenta possessio; favor
 enim libertati debitus, & salubris j. e. m. pridem
 ratio suadet ut his qui in bonâ fide in possessione
 libertatis per viginti annorum spatium sine in
 terpellatione morati essent, præscriptio adversus
 inquietudinem statûs eorum prodesse debeat.*



